



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
**COMMUNE DE COURTHEZON**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 26 mars 2026

**Délibération n°2026007**

Date de convocation : 21/03/2026

Membres en exercice : 29

Votants : 29

POUR : 27

CONTRE : 2

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le :

31/03/2026



L'an deux mille vingt six et le vingt six mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean-Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Audrey JULLIEN, Benjamin VALERIAN, Sabine BONVIN, Xavier MOUREAU, Sabine COURRIEU, Cyril FLOURET, Anne-Marie PONS, Jean-Paul TESTUT, Coralie GOMMARRE, Marc GELEDAN, Françoise PEZZOLI, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Emilie ABEILLE, Julie BRAIL, Sébastien HUARD, Catherine DELGADO, Adrien HOSDEZ, Christiane PICARD, Gabin GIRARD, Mélanie ROUX, Mélanie GROH, Benoit VALENZUELA, Cédric MAURIN.

Excusés :

Alain CHAZOT pouvoir à Nicolas PAGET  
Julien LENZI pouvoir à Anne Marie PONS  
Jérôme DEMOTIER pouvoir à Xavier MOUREAU  
Catherine DELGADO pourvoir Alexandra CAMBON

Absents :

Secrétaire de Séance : Alexandra CAMBON

**ADMINISTRATION/ REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement.

Le règlement intérieur peut être déféré au tribunal administratif.

Vu l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

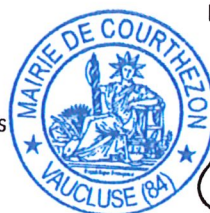
**Considérant** le renouvellement du Conseil municipal de Courthézon lors des élections du 15 mars 2026,

Le Conseil municipal, ayant ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le règlement intérieur du Conseil municipal ci-après annexé.

Le secrétaire de séance  
Alexandra CAMBON

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents,  
Pour copie conforme.



Le Président de séance  
Nicolas PAGET